

CHARTRE D'ETHIQUE D'HDSI

La Charte d'Ethique d'HDSI s'articule autour de quatre valeurs :

- 1) L'affirmation de son action au service de l'intérêt général dans les Hauts-de-Seine
- 2) La mise en œuvre de valeurs de partage des connaissances et de solidarité dans son action auprès d'entrepreneurs et de structures de l'économie sociale et solidaire (ESS)
- 3) La mise à disposition bénévole de l'expertise de ses membres auprès de ces mêmes publics
- 4) Une exigence d'excellence opérationnelle dans son action.

1. ACTION AU SERVICE DE L'INTERET GENERAL

- Elle est caractérisée par des objectifs de création et de pérennisation d'emplois durables et non-délocalisables sur le département.
- Elle s'accompagne d'une obligation de gestion intègre et efficace de fonds publics et privés qui lui sont confiés.

2. PARTAGE DES CONNAISSANCES ET SOLIDARITE

- Ce partage s'effectue dans la structuration experte de dossiers de financement d'entrepreneurs et de structures de l'ESS.
- La solidarité s'exprime dans la personnalisation et la durée de l'accompagnement apporté aux entrepreneurs (parrainage) et aux structures de l'ESS

3. EXPERTISE BENEVOLE

Cette expertise est gratuite, exempte de conflits d'intérêts, professionnelle, objective et soumise aux règles de confidentialité.

4. EXIGENCE D'EXCELLENCE OPERATIONNELLE

- L'action d'HDSI s'inscrit dans la recherche d'une excellence opérationnelle visant la réussite des entrepreneurs et la professionnalisation des structures accompagnées.
- Elle s'accomplit dans le cadre de bonnes conditions de travail pour les salariés et les bénévoles et le respect de l'individu dans sa diversité et sa vie privée.